



*« Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes »
Article 4 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948*

L'IDENTIFICATION DES VICTIMES DE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS A DES FINS D'EXPLOITATION PAR LE TRAVAIL

La traite des êtres humains constitue une violation des droits fondamentaux et une atteinte très grave à la dignité humaine. Elle peut être l'oeuvre d'organisation criminelle transnationale ou de simples individus isolés à l'intérieur d'un pays. Elle peut être invisible, se limiter à un domicile ou s'imbriquer dans un réseau familial, comme elle peut être liée à des réseaux ramifiés et insaisissables.

Les visages multiples de la traite changent de nom : esclavage, exploitation sexuelle, exploitation au travail, mariage forcé, servitude domestique, travail forcé, mendicité forcée, implication forcée dans des crimes organisés... Mais le grand public et les professionnels de « premier contact » peuvent y être affrontés et se trouvent parfois dépourvus des premiers gestes ou des outils pratiques pour mieux appréhender les situations, afin d'identifier les victimes sans les mettre en risque, de mieux les orienter pour une prise en charge efficace et de les sortir de leur situation de traite.

Fort de ces 24 années d'expérience dans l'identification, l'accompagnement juridique et social des victimes de traite, le Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM) organise des sessions de sensibilisation/information à l'identification de victimes de traite à des fins économiques.

Ces interventions s'adressent au grand public ainsi qu'aux professionnels susceptibles de rencontrer des victimes et notamment ceux pouvant établir le premier contact avec elles.

Le but de ces interventions:

- Donner des outils pratiques permettant une identification de ces personnes.
- Proposer une approche générale pour mieux comprendre les formes contemporaines d'esclavage et de traite des êtres humains
- Approfondir la connaissance des mécanismes de traite à des fins d'exploitation par le travail.
- Préciser les indicateurs qui y sont liés et limiter les idées reçues sur les victimes et les exploitateurs.

Concrètement, ces sessions d'information/formation offrent aux participants la possibilité de travailler sur des cas pratiques. Elles sont animées par deux intervenants du CCEM et durent de une à trois heures suivant la formule choisie.

Public concerné:

Tout public et professionnel en situation de « premier contact » avec des personnes susceptibles d'être victimes de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail (services sociaux publics et associatifs, 115 et SIAO, professionnels de l'éducation nationale, centres de PMI, syndicats professionnels, points d'accès aux droits...)

Durée :

Intervention modulable de 1 à 3h dans sa formule complète (modules de 1 à 7). En fonction du public et des contraintes de certains milieux professionnels, de 2h (modules de 1 à 6).

Contenu proposé, modulable en fonction des besoins :

1- Introduction

- 1-1- Constats et objectifs
- 1-2- Approche juridique des formes contemporaines d'esclavage
 - 1-2-1- Les principales formes d'exploitation
 - 1-2-2- La traite des êtres humains

2- Exploitation aggravée par le travail : Indicateurs

- 2-1- Les critères fondamentaux
 - 2-1-1- La charge de travail
 - 2-1-2- La rémunération
 - 2-1-3- La vulnérabilité et la dépendance

- 2-2- Les autres indicateurs
 - 2-2-1- Les conditions de vie
 - 2-2-2- L'emprise et la surveillance
 - 2-2-3- Les brimades et les violences

3- Les idées reçues

- 3-1- Les victimes
- 3-2- Les exploitateurs
- 3-3- Le mode de recrutement

4- Les indices d'observation en fonction du contexte professionnel

- 4-1- Possibilité d'échanges avec la personne
- 4-1- Peu ou pas de possibilités d'échanges avec la personne

5- Comment agir ?

- 5-1- Tenter d'établir un lien régulier avec la victime potentielle
- 5-2- Contacter le CCEM
- 5-3- A éviter impérativement !

6- Le CCEM vous aide

- 6-1- Présentation de l'association
- 6-2- Processus de prise en charge des victimes

7- Mises en situations

- 7-1- Cas pratiques
- 7-2- Retours et échanges sur les cas pratiques
- 7-3- Quiz

Pour nous contacter :

Si vous êtes intéressés par ces sessions d'information/formation, prenez contact avec :
Mona CHAMASS SAUNIER, Directrice
Tél 01 44 52 88 90
Email : direction.ccem@orange.fr